

Issy-les-Moulineaux, le 22 avril 2010

Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre d'Etat de l'Ecologie, de l'Energie, du
Développement Durable et de la Mer
Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Monsieur le Ministre d'Etat,

J'ai pris connaissance de votre réponse à la question écrite d'un sénateur publiée au Journal officiel du Sénat en date du 1^{er} avril 2010, page 821.

Vous fournissez à cet honorable parlementaire les montants des subventions versées par votre ministère aux associations de défense de la nature pour les années 2004 à 2008.

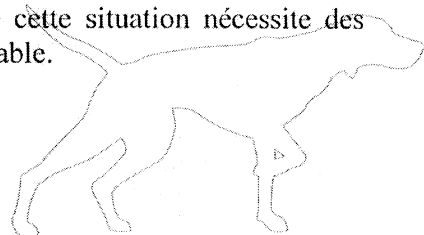
Je découvre, comme d'autres, les sommes astronomiques distribuées ainsi aux associations : plus de vingt-huit millions d'euros pour la seule année 2008 !

Vous indiquez vous-même que l'augmentation globale des versements est d'environ 40 %.

Outre que ces masses financières m'interpellent, c'est la justification que vous donnez qui me pose le plus de difficultés. Ainsi, pour vous, il s'agit de soutenir des associations qui auraient des « missions de service public ». Il s'agit aussi d'apporter le soutien à des associations afin qu'elles puissent « remplir leurs missions » dans les instances consultatives.

Dès lors, vous me permettez de formuler deux observations :

- primo, je souhaiterais connaître le détail de ces missions de service public et en particulier la base législative puisque seul le Parlement est habilité à accorder ce type de mission,
- secundo, je comprends que ces associations ne sont pas suffisamment viables sur le plan économique pour exercer leurs activités et que cette situation nécessite des subsides publics, en d'autres termes l'aide du contribuable.



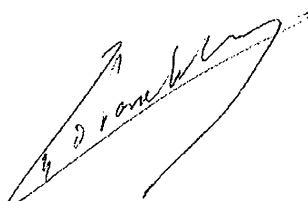
En conséquence, conformément aux dispositions en vigueur quant à la communication des documents administratifs, je souhaite donc que vous me communiquiez, et par le détail, la liste des associations de protection de la nature ayant bénéficié de ces subventions ainsi que le montant respectif de ces subventions pour chaque association. Les informations que je sollicite par la présente sont celles que vous visez dans votre réponse au Journal officiel et pour la période 2004-2008 en cause.

Je m'autorise à penser que vous n'aurez pas la moindre réticence à me fournir toutes ces informations.

Au total, et vous me démentirez le cas échéant, il apparaît que votre ministère a financé des associations pour qu'elles puissent notamment participer au Grenelle de l'environnement. Selon moi, de deux choses l'une : soit ces associations ont des effectifs d'adhérents et des activités qui leur confèrent une surface démographique et financière suffisante soit ces associations ne sont que des groupuscules et n'ont d'autre avenir que de vivre au crochet de l'Etat, c'est-à-dire du contribuable.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre d'Etat, à l'expression de ma haute considération.

Le Président



Charles-Henri de PONCHALON